

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2025

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION



Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la planification de l'immigration, en collaboration avec la Direction générale des opérations d'immigration, et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2024

ISBN : Version imprimée 978-2-550-98894-6

Version électronique 978-2-550-98888-5

© Gouvernement du Québec — 2024

Tous droits réservés pour tous les pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION	2
PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2025	3
1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration	3
2. Les dispositions législatives	3
3. Les orientations de la <i>Planification pluriannuelle de l'immigration pour les années 2024 et 2025</i>	4
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec 2024</i>	6
4.1 Le nombre de personnes sélectionnées	6
4.2 Le nombre de personnes immigrantes admises	6
5. Le nombre planifié de décisions de sélection en 2025	8
5.1 Le nombre planifié de certificats de sélection	8
6. Les objectifs d'admissions en 2025 (le nombre visé de personnes immigrantes)	9
6.1 Le nombre de personnes admises	9

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



La contribution des personnes immigrantes est essentielle à la pérennité de notre culture et de notre langue. Pour favoriser leur pleine participation en français à la société québécoise, notre gouvernement s'est engagé à établir les seuils d'immigration et la composition des personnes immigrantes admises en tenant compte de notre capacité d'accueil. La vitalité de la langue française ainsi que le dynamisme économique des régions du Québec sont également au cœur de nos priorités.

Conformément aux orientations de la *Planification de l'immigration au Québec pour les années 2024 et 2025*, le *Plan d'immigration du Québec 2025* appuie la vision du gouvernement de faire du Québec une société francophone prospère, diversifiée et accueillante. Il a pour objectif de renforcer le statut du français, tout en maintenant la compétitivité du Québec pour l'attraction des talents dans les secteurs clés de son économie.

Ainsi, notre gouvernement maintient le cap sur les cibles annuelles d'immigration permanente qui sont régulières et fixées à 50 000 admissions. Pour l'année 2025, nous proposons d'admettre de façon régulière entre 48 500 et 51 500 personnes immigrantes. Conformément aux orientations adoptées, la plus grande part de l'immigration proviendrait de la catégorie de l'immigration économique. Les admissions régulières planifiées pour cette catégorie se situent entre 31 000 et 32 900 personnes.

À ces admissions régulières s'ajouteront les admissions en continu des personnes sélectionnées dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise. Ainsi, le total des admissions de la catégorie de l'immigration économique représente près des trois quarts des admissions planifiées. Toutefois, afin de tendre vers les estimations faites au moment de la planification pluriannuelle de l'immigration pour les années 2024 et 2025, nous nous donnons les moyens de contrôler les admissions au volet « Diplômés du Québec ».

Par ailleurs, la proportion de personnes immigrantes qui connaissent le français au moment de leur admission devrait s'établir autour de 95 % pour les personnes requérantes principales dans la catégorie de l'immigration économique. Ce résultat illustre la détermination du gouvernement du Québec à favoriser une immigration francophone qui répond aux besoins de la société québécoise.

Je profite de cette occasion pour souligner à quel point l'expertise et la collaboration du personnel du Ministère, des communautés d'accueil ainsi que des nombreux partenaires gouvernementaux sont essentielles à la réalisation de nos engagements.

Jean François Roberge

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre de la Langue française, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, ministre responsable des Institutions démocratiques, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre responsable de la Laïcité.

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2025

Le dépôt du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2025* à l'Assemblée nationale est prévu à la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Cet accord permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la planification des niveaux d'immigration, la sélection, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

Selon l'Accord, le Québec détient le pouvoir de déterminer les critères de sélection des personnes immigrantes du volet économique, des personnes réfugiées se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidates et aux candidats qui satisfont à ses exigences.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada et il accorde la résidence permanente aux personnes candidates qui ont été sélectionnées par le Québec. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27), une personne ressortissante étrangère peut être admise au Canada si elle n'est pas interdite de territoire pour des motifs liés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec 2025* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des personnes ressortissantes étrangères qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu, du gouvernement fédéral, la résidence permanente.

2. Les dispositions législatives

L'article 5 de la *Loi sur l'immigration au Québec* précise que :

Le ministre, en tenant compte de la planification pluriannuelle, établit un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés. Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme. Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour les années 2024 et 2025

Le *Plan d'immigration du Québec 2025* tient compte des orientations approuvées à la suite de la consultation publique sur la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec tenue par la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale en septembre 2023.

Les orientations pluriannuelles sont les suivantes :

- 1. Rehaussement de la part de l'immigration francophone**
 - A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes requérantes principales connaissant le français dans les programmes d'immigration économique.
 - B. Augmenter, sur la période, la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission.
- 2. Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes**
 - A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec.
 - B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec.
 - C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.
 - D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec les employeurs.
- 3. Sélection québécoise**

Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec.
- 4. Importance de l'immigration économique**

Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.
- 5. Immigration jeune**

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec.
- 6. Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente**

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois.
- 7. Besoins du marché du travail**

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions.

8. Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences.

9. Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux.

10. Coordination gouvernementale des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes.
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter la capacité d'accueil de la société québécoise.

11. Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de demandeurs d'asile.

12. Niveaux d'immigration

- A. Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles pour 2024 et 2025.
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un certificat de sélection du Québec dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec ».

Un exercice de planification pluriannuelle de l'immigration, assorti d'une consultation publique, aura lieu en 2025, pour tenir notamment compte de l'immigration temporaire. Ce processus contribuera à l'élaboration des orientations pluriannuelles de l'immigration, pour la période qui débute en 2026.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec 2024*

4.1 Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec 2024* visait la délivrance de 40 000 à 45 750 certificats de sélection à des candidates et à des candidats dans les catégories qui relèvent des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (basées sur les données disponibles au 31 août 2024), le nombre total de certificats de sélection délivrés devrait se situer autour de 48 560 (tableau 1, p. 8).

4.2 Le nombre de personnes immigrantes admises

Selon les estimations actuelles, le nombre d'admissions régulières en 2024 pourrait s'établir entre 48 310 et 52 350 personnes. Cette prévision s'appuie sur les données d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2024.

À ce nombre, s'ajouteraient, en dehors des cibles régulières :

- Les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec » seront admises sans plafond. Leur nombre devrait se situer autour de 3 800 admissions.
- Entre 5 000 et 5 300 admissions supplémentaires qui visent l'écoulement des demandes de résidence permanente en traitement dans la sous-catégorie des gens d'affaires. Dans une volonté d'accélérer les effets de la réforme des programmes des gens d'affaires, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration avait demandé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en janvier 2023, de procéder à l'écoulement des demandes de résidence permanente en cours de traitement de cette catégorie.

Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 2, p. 10) :

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie de l'immigration économique se situerait entre 30 310 et 33 250, soit un volume conforme à l'objectif planifié dans le *Plan d'immigration du Québec 2024* (31 000 à 32 900 personnes immigrantes).
 - Travailleurs qualifiés : entre 29 000 et 31 900 admissions, soit un niveau conforme à la fourchette planifiée de 29 800 à 31 500 admissions.
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : 1 300 admissions, ce qui correspond à la limite supérieure planifiée (de 1 200 à 1 300 personnes admises).
 - Autres catégories économiques : entre 10 et 50 admissions, soit un volume correspondant à la cible planifiée (de 0 à 100 admissions).
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial devrait se situer entre 10 600 et 11 000, soit un volume légèrement supérieur à celui planifié de 10 200 à 10 600 admissions.

- Dans la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer entre 6 700 et 7 300 personnes, soit un niveau conforme, mais qui se situe près de la borne inférieure de la fourchette planifiée (de 6 900 à 7 500). La prévision se répartit comme suit :
 - réfugiés sélectionnés à l'étranger (personnes réfugiées prises en charge par l'État ou visées par un parrainage collectif) : entre 2 300 et 2 600 admissions, soit un volume inférieur à celui qui a été planifié (entre 3 500 et 3 800 admissions),
 - réfugiés reconnus sur place : entre 4 400 et 4 700 admissions, soit un niveau supérieur à l'objectif planifié (entre 3 400 et 3 700 admissions), qui découlent du transfert d'une partie des objectifs d'admissions des personnes réfugiées parrainées.
- Le nombre attendu de personnes immigrantes admises dans la catégorie des autres immigrants est de 700 à 800 personnes. Ce nombre supérieur à celui qui a été planifié (de 400 à 500 admissions) s'explique par le transfert d'une partie des objectifs d'admissions des réfugiés parrainés. Ce nombre comprend les personnes qui sont admises dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.
- La part prévue des admissions qui découle de la sélection québécoise devrait se situer autour de 74 % (proportion planifiée de 77 % à 78 % en incluant les admissions hors cibles régulières).
- La part de l'immigration économique devrait se situer autour de 68 % à 69 % de l'ensemble des admissions (proportion planifiée de 71 % en incluant les admissions hors cibles régulières).
- Ces proportions plus faibles pour la sélection québécoise et l'immigration économique s'expliquent en grande partie par le nombre d'admissions en dehors des cibles régulières, qui seront vraisemblablement inférieures aux estimations faites lors de l'élaboration du Plan d'immigration 2024.
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission devrait se situer autour de 70 % (proportion planifiée de 69 % en incluant les admissions hors cibles régulières).

5. Le nombre planifié de décisions de sélection en 2025

5.1 Le nombre planifié de certificats de sélection

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, il est prévu qu'entre 30 900 et 35 800 certificats de sélection soient délivrés en 2025. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories se répartit de la façon suivante :

- Travailleuses et travailleurs qualifiés : de 27 300 à 31 500 ;
- Gens d'affaires : de 100 à 200 ;
- Autres immigrantes et immigrants économiques : de 0 à 50 ;
- Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : de 2 500 à 2 850 ;
- Autres personnes immigrantes : de 1 000 à 1 200.

Les volumes planifiés de sélections pour l'année 2025 prennent en considération le nombre de demandes en cours d'examen ou en attente de l'être au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les délais de traitement des demandes de sélection et celles de résidence permanente ainsi que le temps pris par les personnes candidates pour concrétiser leur admission permanente sont également considérés. Les volumes sont estimés de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Ces volumes tiennent compte des nouvelles mesures mises en place, notamment la suspension de la réception des demandes dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise et de l'arrêt des invitations dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés ainsi que du Programme de sélection des travailleurs qualifiés qui le remplacera. Ces mesures resteront en vigueur au plus tard jusqu'au 30 juin 2025, soit au moment où les orientations de la prochaine planification pluriannuelle, incluant l'immigration temporaire, seront établies.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2025 en regard des résultats atteints en 2022 et en 2023 et de ceux prévus en 2024.

Tableau 1
Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec

	PRÉVISIONS ¹			PLAN 2025 ^{1,2}	
	2022	2023	2024	MIN.	MAX.
Travailleurs qualifiés	18 728	35 843	43 500	27 300	31 500
Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec »	1 958	3 643	14 500	4 500	5 700
Autres travailleurs qualifiés ³	16 770	32 200	29 000	22 800	25 800
Gens d'affaires	1 271	1 113	150	100	200
Autres catégories économiques ⁴	7	7	10	0	50
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ⁵	3 384	2 659	2 900	2 500	2 850
Autres immigrants ⁶	1 008	1 248	2 000	1 000	1 200
Total	24 398	40 870	48 560	30 900	35 800

1. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des autres catégories économiques où les nombres ont été arrondis à la dizaine près.

2. Les volumes de sélections planifiés pour 2025 et leur répartition par catégorie sont des estimations.

3. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

4. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégories économiques.

5. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

6. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

6. Les objectifs d'admissions en 2025 (le nombre visé de personnes immigrantes)

6.1 Le nombre de personnes admises

Les objectifs d'admissions pour 2025 par catégorie d'immigration sont répartis de la façon suivante :

- Immigration économique : de 31 000 à 32 900 personnes.
 - Le nombre prévu de personnes admises comme travailleuses et travailleurs qualifiés est de 30 600 à 32 350 personnes.
 - En plus de ces admissions régulières, les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec » sont admises sans plafond. Sans suspension de la réception des demandes, le volume de personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec » qui auraient été admises se serait élevé à environ 15 000 à 19 000. Toutefois, la suspension de la réception des demandes, qui entre en vigueur le 31 octobre 2024, permettra de limiter le nombre de personnes admises en 2025 et portera ainsi l'estimation à environ 13 500 à 15 000 personnes.
 - Le nombre prévu de personnes admises après avoir été sélectionnées dans la catégorie des gens d'affaires est de 400 à 500 personnes.
 - Le nombre prévu de personnes admises dans la catégorie des autres immigrantes et immigrants économiques est de 0 à 50 personnes.
- Regroupement familial : de 10 200 à 10 600 personnes.
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 6 600 à 7 200 personnes.
 - Le nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger devrait se situer entre 2 500 et 2 800 personnes, dont 1 650 à 1 700 personnes réfugiées prises en charge par l'État et 850 à 1 100 personnes réfugiées visées par un parrainage collectif.
 - De 4 100 à 4 400 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).
- Autres personnes immigrantes : les cibles régulières prévues sont de 700 à 800 admissions.
- La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait se situer autour de 77 % des admissions planifiées.
- L'immigration économique devrait représenter environ 72 % des admissions planifiées.
- Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission devrait s'établir autour de 79 % à 80 % des admissions planifiées. Cette proportion s'élèverait à 95 % pour les requérantes et les requérants principaux dans l'immigration économique.
- Ces proportions tiennent compte des personnes qui seront admises en fonction des demandes déjà déposées dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise.

Tableau 2

Le nombre personnes immigrantes admises⁷

		RÉSULTAT		PLAN 2024		PRÉVISION 2024 ⁸		PLAN 2025	
		2022	2023 ⁹	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.
Admissions régulières	Immigration économique	45 547	34 203	31 000	32 900	30 310	33 250	31 000	32 900
	Travailleurs qualifiés ¹⁰	40 065	29 826	29 800	31 500	29 000	31 900	30 600	32 350
	Gens d'affaires	5 201	4 300	1 200	1 300	1 300	1 300	400	500
	Autres catégories économiques ¹¹	281	77	0	100	10	50	0	50
	Regroupement familial	12 907	10 292	10 200	10 600	10 600	11 000	10 200	10 600
	Réfugiés et personnes en situation semblable	7 809	5 435	6 900	7 500	6 700	7 300	6 600	7 200
	Réfugiés sélectionnés à l'étranger ¹²	3 754	2 611	3 500	3 800	2 300	2 600	2 500	2 800
	<i>Réfugiés pris en charge par l'État</i>	1 743	1 420	1 650	1 700	1 400	1 600	1 650	1 700
	<i>Réfugiés parrainés</i>	2 011	1 191	1 850	2 100	900	1 000	850	1 100
	Réfugiés reconnus sur place ¹³	4 055	2 824	3 400	3 700	4 400	4 700	4 100	4 400
	Autres immigrants¹⁴	2 459	896	400	500	700	800	700	800
Ensemble de l'immigration	68 722	50 826	48 500	51 500	48 310	52 350	48 500	51 500	
Admissions hors cibles régulières (estimations)	Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec »	S.O.	S.O.	6 500		3 800		13 500	15 000
	Écoulement de l'inventaire des gens d'affaires	S.O.	1 982	5 400	6 600	5 000	5 300	S.O.	S.O.
Statistiques (incluant les admissions hors cibles régulières)	Part de la sélection québécoise ¹⁵	75 %	75 %	77 % ¹⁶	78 % ¹⁶	74 %	74 %	77 %	77 %
	Part de l'immigration économique	66 %	69 %	71 % ¹⁶	71 % ¹⁶	68 %	69 %	72 %	72 %
	Proportion de personnes immigrantes connaissant le français ¹⁷	68 %	66 %	69 % ¹⁶	69 % ¹⁶	70 %	70 %	79 % ¹⁸	80 % ¹⁸
	Proportion de personnes immigrantes adultes connaissant le français	71 %	68 %	72 % ¹⁶	72 % ¹⁶	73 %	73 %	82 % ¹⁸	83 % ¹⁸
	Proportion de la connaissance du français dans l'immigration économique (requérants principaux)	88 %	84 %	86 % ¹⁶	86 % ¹⁶	84 %	84 %	95 % ¹⁸	95 % ¹⁸
	Proportion des personnes sur place	48 %	38 %	42 % ¹⁶	42 % ¹⁶	43 %	43 %	52 % ¹⁸	53 % ¹⁸

7. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.
8. Réalisées à partir des données disponibles couvrant la période finissant le 31 août 2024, selon la tendance des huit premiers mois de l'année 2024.
9. Données préliminaires pour 2023.
10. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.
11. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégories économiques.
12. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
13. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
14. Comprend diverses catégories particulières de personnes immigrantes admises pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.
15. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.
16. Les statistiques inscrites au *Plan d'immigration du Québec 2024*, publié le 1^{er} novembre 2023, excluaient les admissions hors cibles régulières. Les statistiques présentées dans le tableau du *Plan d'immigration du Québec 2025* les incluent.
17. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.
18. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration du Plan d'immigration.

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

I-0077-FR (2024-10) ACC